

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 30 novembre 2023 (PV-CS360)

12h

1222 Albert-Tessier et Plateforme ZOOM

Départements	Délégué.es	Présence / Absence
Anatomie	Sandrine Côté	P
Biologie médicale	Michel Cyr	P
Chimie, biochimie et physique	Benoit Daoust	P
Chimie, biochimie et physique	Hugo Germain	P
Chiropratique	Julie-Marthe Grenier	P
Chiropratique	Christian Linard	P
Ergothérapie	Marie-Michèle Lord	P
Études en loisir, culture et tourisme	Isabelle Falardeau	P
Finance et économie	Ayi Ayayi	P
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P
Génie industriel	François Gauthier	P
Génie mécanique	Nadjet Zioui	P
Gestion des ressources humaines	Chloé Fortin-Bergeron	P
Gestion des ressources humaines	Michel Arcand	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Synda Ben Affana	P
Lettres et communication sociale	Emmanuelle Caccamo	P
Management	François Labelle	P
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P
Marketing et systèmes d'information	Eliane Moreau	P
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	A
Mathématiques et informatique	François Meunier	P
Orthophonie	Édith Durand	P
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Psychoéducation et travail social	Caroline Couture	P
Psychoéducation et travail social	Colombe Lemire	A
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Psychologie	Lyson Marcoux	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Audrey Bistodeau	P
Sciences comptables	Émilie Portelance	P
Sciences de l'activité physique	Gabriel Moisan	P
Sciences de l'activité physique	Jacques Abboud	P
Sciences de l'éducation	Corina Borri-Anadon	P
Sciences de l'éducation	Alexandre Gareau	P
Sciences de l'environnement	Andrea Bertolo	P
Sciences de l'environnement	Vincent Fugère	A
Sciences humaines	Mahdi Kelfaoui	P

Sciences infirmières	Éric Ahern	P
Sciences infirmières	Myriam Asri	P

Comité exécutif	Officières et officiers	Présence / Absence
VP aux relations de travail (VPRT)	Sonia El Euch	P
VP aux affaires syndicales (VPAS)	Mireille Dubé	P
VP aux affaires universitaires (VPAU)	Marc Beauregard	P
VP aux services à la collectivité (VPSC)	Marianne Paul	P
Secrétaire	Jean-Claude Bernatchez	P
Trésorier	Pier-Luc Lajoie	P

Personnel du Syndicat		Présence / Absence
Conseillère aux relations de travail	Diane Beauchemin	P
Conseiller aux affaires universitaires	François Landry	P

Le professeur Jean-Claude Bernatchez, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire de réunion.

CS360-30-11-2023-01 Ouverture de la réunion

La présidence de réunion souhaite la bienvenue aux délégué.es et elle les remercie de leur participation.

Elle rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

CS360-30-11-2023-02 Vérification du quorum

La présidence de réunion déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.es syndicaux prévu à l'article 12.4g. des *Statuts* du SPPUQTR est atteint.

CS360-30-11-2023-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence de réunion présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS360)
4. Vacance à la présidence du Syndicat
5. Rapport du comité des relations de travail
6. Renouvellement de la convention collective
 1. État de la négociation
 2. Formation d'un comité consultatif bipartite sur le projet de crédits de subventions.
7. Tribune des délégué.es
8. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 19 octobre (PV-CS359)

9. Information et dépôt de documents
 1. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif (PV-CX668)
10. Affaires nouvelles
11. Date de la prochaine réunion régulière : 1^{er} février 2024
12. Clôture de la réunion

La VPRT demande à ajouter le sous-point *Formation d'un comité consultatif bipartite sur le projet de crédits de subventions* au point 6 Renouvellement de la convention collective.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 360^e réunion du conseil syndical ;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié de la 360^e réunion du conseil syndical du 30 novembre 2023.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS360-30-11-2023-04 Vacance à la présidence

La présidence de réunion revient sur l'annonce de la démission du président du Syndicat le 14 novembre 2023. Elle mentionne qu'en respect des *Statuts* du Syndicat, la vice-présidente aux relations de travail assume l'intérim jusqu'à l'assemblée générale suivant la vacance (art. 8.2 h). Elle rappelle que le conseil syndical ne peut pourvoir le poste à la présidence du Syndicat (art. 6.3 d), seule l'assemblée générale a ce pouvoir.

La présidence de réunion présente deux scénarios possibles en lien avec cette vacance à la présidence :

- 1- Le poste à la présidence du Syndicat sera pourvu à l'assemblée générale statutaire de mars 2024, pour un mandat se terminant le 30 avril 2025;
- 2- Le conseil syndical convoque une assemblée générale extraordinaire pour pourvoir le poste (*Statuts*, art. 12.2.1 d). En considération des délais et des modalités (*Statuts*, art. 12.2.1.c) et du processus d'élection au comité exécutif (*Statuts*, art. 8.2 d et e.), cette assemblée pourra avoir lieu à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février 2024.

La présidence de réunion informe les délégué.es que le comité exécutif a tenu, avant cette réunion du conseil syndical, une réunion extraordinaire pour discuter de la situation. La présidence de réunion précise qu'une proposition de résolution, adoptée à la majorité des membres du comité exécutif, est soumise aux délégué.es.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

- CONSIDÉRANT les *Statuts* du Syndicat;

CONSIDÉRANT	la vacance à la présidence du Syndicat résultant de la démission du président le 14 novembre 2023;
CONSIDÉRANT	le mandat à la présidence s'étalant du 1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2025;
CONSIDÉRANT	l'importance pour le Syndicat d'avoir une présidence;
CONSIDÉRANT	l'actuelle période de négociation pour le renouvellement de la convention collective;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, il est résolu de procéder à l'ouverture du poste à la présidence du Syndicat selon les délais et les modalités prévus aux *Statuts* du Syndicat et de convoquer une assemblée générale extraordinaire en janvier 2024 pour organiser une élection à la présidence du Syndicat, pour un mandat se terminant le 30 avril 2025.

La VPAS indique que la majorité des membres du comité exécutif souhaite l'ouverture du poste à la présidence. Elle souligne qu'en contexte de négociation pour le renouvellement de la convention collective, la VPRT doit se dédier à la négociation. L'ajout de tâche affectera nécessairement le bon suivi des dossiers. La VPAS conclut que la présence d'une présidence facilitera notamment le contact avec les membres, surtout en cas de conflit de travail à la prochaine session.

Des délégué.es se questionnent de l'impact sur la négociation du renouvellement de la convention collective, de la charge de travail supplémentaire pour la VPRT, et de la raison du départ du président sortant.

Un délégué demande à la VPRT et présidente par intérim de se prononcer sur la double fonction et sur la charge de travail qui lui incombera. La VPRT et présidente par intérim confirme qu'elle a la capacité de cumuler les deux fonctions.

Des délégué.es mentionnent que la priorité du Syndicat est la négociation de la convention collective et que l'écart temporel entre une assemblée générale extraordinaire au mois de janvier ou février et l'assemblée générale statutaire du mois de mars n'est pas assez significatif pour nécessiter une ouverture de poste à la présidence.

Une déléguée précise que le comité d'appui à la négo peut apporter son aide pour la prise en charge de tâches.

Le vote secret est demandé sur la proposition.

La présidence de réunion appelle à désigner deux scrutateurs et scrutatrices. Les professeur.es François Labelle et Chloé Fortin-Bergeron sont désigné.es pour agir à titre de scrutateur et scrutatrice. Les délégué.es présent.es dans la salle de réunion votent sur un bulletin de vote. Les délégué.es sur la plateforme Zoom se prononcent via un sondage secret.

Pour : 17
Contre : 23

La présidence de réunion annonce que la proposition est battue à la majorité.

Les délégué.es tiennent à remercier le président sortant, le professeur Gilles Bronchti, pour le travail accompli au Syndicat.

La présidence de réunion demande aux délégué.es l'autorisation de céder la présidence de réunion à la VPSC, puis quitte la réunion. Les délégué.es acceptent la demande.

CS360-30-11-2023-05 Rapport du comité des relations de travail

Le point 5 est discuté après le point 6 Renouvellement de la convention collective.

La présidence de réunion invite la vice-présidence aux relations de travail (VPRT) et la vice-présidence aux affaires syndicales (VPAS) à présenter le point.

Griefs 2022-03 Surcharge de travail – enquêtes menées par l'employeur

Les audiences continuent

CS360-30-11-2023-06 Renouvellement de la convention collective

1. État de la négociation

La présidence de réunion invite la vice-présidence aux relations de travail (VPRT) à présenter le point.

Un bilan après 36 séances de négociations est présenté. La VPRT indique qu'il y a une majorité des demandes syndicales qui a été acceptée par la partie patronale, et que la partie syndicale a réussi à faire reculer la partie patronale sur plusieurs de ses demandes.

Une déléguée demande à recevoir un document présentant les gains et les reculs au sujet des demandes normatives.

Le trésorier présente les enjeux salariaux et les enjeux normatifs à incidences monétaires.

La présidence de réunion remet la fonction au secrétaire du Syndicat alors qu'il rejoint la réunion.

Le trésorier annonce que la partie patronale va déposer une nouvelle offre monétaire avant la période des Fêtes.

2. Formation d'un Comité consultatif bipartite sur le projet de crédits de subventions

La VPRT indique que dans le cadre des négociations concernant les dégagements d'enseignement pour la recherche, en réponse aux demandes syndicales, la partie patronale a proposé un mécanisme de crédits de subvention.

Les deux parties ont convenu de mettre en place un comité consultatif afin qu'il propose des ajustements à la formule de distribution des sommes attribuées en vertu du paragraphe 10.25 a) de la convention collective et qu'il formule une recommandation aux comités de négociations, laquelle ne saurait cependant lier l'Université et le Syndicat.

CS360-30-11-2023-07 Tribune des délégué.es

Une déléguée procède à la lecture d'une résolution adoptée par son assemblée départementale (10 novembre 2023) :

CONSIDÉRANT l'évolution des négociations actuelles dans les secteurs public et parapublic;

CONSIDÉRANT l'état des négociations actuelles à l'UQTR;

SUR MOTION DÛMENT APPUYÉE, les membres de l'Assemblée départementale du Département de lettres et communication sociale demandent au comité de négociation du SPPUQTR de recentrer la négociation sur les demandes salariales et de cesser de négocier le normatif jusqu'à ce que ce soit réglé.

Les délégué.es échangent au sujet des séances de négociations prévues au calendrier, sur la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, puis sur le besoin d'avoir plus d'informations avant la recherche d'un mandat de grève.

Une déléguée présente les travaux entrepris par le comité d'appui à la négo. Un document synthèse regroupe les demandes, les gains, les reculs est en préparation.

Les délégué.es remercient leurs collègues membre du comité d'appui à la négo, pour le travail effectué et le temps qui y est consacré.

CS360-30-11-2023-08 Lecture et adoption du procès-verbal du 19 octobre 2023 (PV-CS359)

La présidence de réunion présente le procès-verbal de la 359^e réunion du conseil syndical tenue le 19 octobre 2023.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 359^e réunion du conseil syndical tenue le 19 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que les délégué.es ont reçu le projet dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT l'avis des délégué.es sur la conformité du projet;

Sur proposition du professeur Michel Cyr, appuyée par la professeure Synda Ben Affana, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 359^e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS360-30-11-2023-09 Information et dépôt de documents

1. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif (PV-CX668)

La présidence de réunion attire l'attention des délégué.es sur le procès-verbal de la réunion CX668 du comité exécutif et elle invite les délégué.es qui désirent

obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

CS360-30-11-2023-10 Affaires nouvelles

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CS360-30-11-2023-11 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion régulière du conseil syndical sera le 1^{er} février 2024.

CS360-30-11-2023-12 Clôture de la réunion

La séance est ajournée à 16 h 45.

Présidences de réunion

Secrétaire de réunion

Jean-Claude Bernatchez
Secrétaire du Syndicat

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires

Marianne Paul
Vice-présidente
aux services à la collectivité